
PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 04 septembre 2025 à 20 h

Sous la présidence de M. FICHTER Michel, Maire.

Nombre de membre en exercice	15	
Présent(e)s	15	M FICHTER Michel, Maire, M HUBER Christophe adjoint, Mme SANDER Tania adjointe, M SCHLEIFFER Christian adjoint, Mme WALTER Patricia, Mme SCHMITT Audrey, M URBAN Christian, Mme MEYER Mireille, M. PFEIFLE Julien, Mme WOLFF Corine, Mme LEONHART Mireille, M FRICKER Alexis, M JAECKEL Olivier, M STEIG Loïc et M DIETRICH Roland
Absent(e)s excusé(e)s		

M. le Maire salue les membres présents. Il constate que le quorum est atteint
Monsieur le Maire évoque la réussite de la sortie du conseil municipal du 23 juillet 25 au Sénat et remercie les organisateurs, Messieurs HUBER et DIETRICH. Puis il remercie Messieurs STEIG, SCHEILFFER et HUBER pour la remise en état des sceaux de loup à L'école.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour : point 3 Convention paroisse catholique et non paroisse protestante, ainsi que l'ajout du point : décompte de charges.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
 2. Adoption du PV du 12 juin 2025.
 3. Convention paroisse catholique
 4. CHAUFFERIE BOIS : Bilan de Chauffe 2024/2025
 5. CHAUFFERIE BOIS : Tarif 2025/2026
 6. Convention MAM
 7. Charges locatives
 8. Approbation du plan de financement : mise aux normes salle polyvalente
 9. Colombarium
 10. Confection de rôle AF
 11. Confection de rôle SYCORI
 12. Attribution logement 28 rue principale
- Divers

1. Délibération N°2025-0031 : Désignation du (de la) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du code Général des collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne à l'unanimité SCHLEIFFER Christian comme secrétaire de séance.

2. Délibération N°2025-0032 : Adoption du PV de la séance du 12 juin 2025

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 juin 2025.
CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de séance,
CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été émise à l'encontre de ce rapport,
Le conseil décide d'adopter le procès-verbal à l'unanimité.

20h08 arrivé de Monsieur JAECKEL Olivier

3. Délibération N°2025-0033 : Convention paroisse catholique

Le Maire soumet au Conseil Municipal la convention à conclure entre la Commune et la paroisse catholique de Uhrwiller relatif aux travaux de chauffage à l'église.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De donner son accord quant à la mise en place de la convention entre la Commune et la paroisse catholique,
- D'approuver le paiement de la participation de la paroisse catholique d'un montant de 8 000€
- De fixer le versement au 30 octobre 2025,
- D'approuver les dispositions de la convention,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention

4. Délibération N°2025-0034 : CHAUFFERIE BOIS : Bilan de Chauffe 2024/2025

M. le Maire présente les consommations des bâtiments dépendants de la chaufferie communale. La consommation globale est en légère hausse. Un hiver plus froid et plus long peut expliquer cette hausse. :

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le bilan de chauffe 2024/2025

5. Délibération N°2025-0035 : CHAUFFERIE BOIS : Tarif 2025/2026

Suite à la mise en place d'une chaufferie bois, il convient de fixer le tarif pour la saison de chauffe 2025/2026.

Actuellement la part fixe est de 50 €/mois et la part variable est de 0.075 €/KW, TH.

M. le Maire propose au conseil municipal de reconduire les tarifs 2024/25

PART VARIABLE = CONSOMMATION	0,075 € HT / kWh consommé
PART FIXE = ABONNEMENT	50 € HT/mois

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 05 septembre 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le tarif pour la saison de chauffe 2025/2026.

6. Délibération N°2025-0036 : Convention MAM

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui sera signé entre l'association les petites tortues et la commune de Uhrwiller

Cette dernière porte sur la mise en location à l'association les petites tortues, du RDC du bâtiment 27 A rue principale à Uhrwiller

Ces locaux se composent :

D'une entrée donnant accès à :

- Une salle de bain de 6.7 m2
- Un local WC de 6.7 m2 avec 2 toilettes et un lave-mains
- Un couloir- vestiaire, qui dessert :
 - Une salle d'activité de 57.88 m2 donnant sur un bureau de 10.25m2, donnant lui-

- même accès à 2 chambres de 16.91m2 et 11.56.m2
- 1 cuisine de 17.56 m2.

La présente convention n'intègre pas de place de stationnement. Le stationnement se fera sur les emplacements prévus à cet effet sur le domaine public, sans possibilité de privatisation ou d'individualisation des places.

Il est proposé de conclure cette convention pour une durée de 6 années entières consécutives commençant à courir le 01/10/2025 pour expirer le 30/09/2031.

Cette convention fixe un loyer mensuel de 500 euros.

Dans le cadre de l'incitation au démarrage et un fonctionnement optimal de la structure, la commune renoncera aux 6 premiers loyers.

L'occupant devra acquitter exactement les impôts, contributions et taxes à ses charges personnelle. L'occupant fera son affaire et prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à l'exploitation de la MAM (Consommation d'électricité, ordures ménagère, forfait internet etc.) Le paiement des charges (consommation d'eau et de chauffage) s'effectuera par acompte mensuel égal au douzième du montant des charges de l'année précédente et sera régularisée annuellement au moment de l'établissement du décompte. Dans le cadre de la première année de fonctionnement l'acompte mensuel pour les charges est estimé à 200 euros.

Le conseil Municipal après avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité, la mise à disposition des locaux susmentionnées aux conditions précitées à la MAM.

Autorise le Maire, à signer cette convention ainsi que tout acte y afférent et à prendre toutes décisions afférentes à son application.

7. Délibération N°2025-0037 : Charges locatives

M. le Maire présente les consommations (chauffage, eau, électricité et entretien des communs) des divers logements communaux mise en location, ainsi que les modalités de calcul mise en place pour la répartition entre les locataires d'un même bâtiment.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- le décompte de charges de juillet 2024 à juin 2025.
- l'adaptation des nouvelles mensualités d'acompte sur charges qui découlent du décompte et qui s'élèveront à :

ADRESSES LOGEMENTS	MONTANT au 01/10/2025
1, rue de la Mairie	76
27A, rue principale	85
27, rue principale (RDC gauche)	151
27, rue principale (RDC droit)	57
27, rue principale (1er étage)	214
27, rue principale (2ème étage)	118
28, Rue Principale (F3 RDC)	100
28, Rue Principale (F3 1er étage)	88
28, Rue Principale (F2 RDC)	81

8. Délibération N°2025-0038 : Approbation du plan de financement : mise aux normes salle polyvalente

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise aux normes de la salle polyvalente. Il présente le coût prévisionnel du projet estimé à **61 163.41 HT.**, selon les devis réceptionnés.

Ce projet étant éligible à des subventions, Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER l'estimation du projet des travaux de mise aux normes
- D'APPROUVER le plan de financement des travaux de mise aux normes, comme suit

DEPENSES		RESSOURCES		
Plaquiste	7 830,78 €	DETR	13 995,26 €	30%
Électricité	19 990,10 €			
	1 557,84 €	CEA	23 242,10 €	38%
Porte	9 817,00 €			
Plan d'évacuation	1 120,14 €			
Remise aux normes sonorisation	6 335,00 €	FONDS PROPRES	23 926,06 €	32%
Sous total éligible DETR	46 650,86 €			
Sonorisation	7 806,00 €			
Frais de maître d'œuvre 8%	4 356,55 €			
Qualiconsulte	2 350,00 €			
TOTAL	61 163,41 €	TOTAL	61 163,41 €	

- D'AUTORISER le Maire à solliciter auprès des partenaires les subventions dont pourrait bénéficier cette opération, à savoir :
 - de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux de 30% (des dépenses éligibles) auprès de l'état, soit un montant de 13 995.26 €
 - de solliciter la subvention au taux modulé de 38% auprès de la communauté européenne d'Alsace, dans le cadre du fonds communal Alsace, du total des dépenses soit un montant de 23 242.10 Euros.
- DE DONNER tout pouvoir au Maire pour assurer l'exécution de la présente décision et pour déposer les divers dossiers de demande de subvention dont pourra bénéficier ce projet auprès des services compétents.

9. Délibération N°2025-0039 : Cimetière communal, agrandissement du columbarium.

Le Conseil Municipal, après avoir analysé les différentes offres et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- L'agrandissement du columbarium :
- De commander le grès à la carrière Loegel de Rothbach pour un montant de 6793 € HT
- De confier les travaux de sculpture de deux columbariums de 6 alvéoles chacun au sculpteur Bernard PETRY de Goetzenbruck, pour un montant de 7 500 € HT,
- De financer ces travaux par des crédits figurant à l'article 2116 du budget communal de l'exercice 2025,

10. Délibération N°2025-0040 : Confection de rôle AF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer le montant de la redevance à payer par l'Association Foncière d'Uhrwiller pour la confection du rôle de recouvrement et des avertissements par la Secrétaire de Mairie, à un montant de 450 € pour l'exercice 2025,
- D'imputer la recette au compte 7588 du budget de l'exercice 2025

11. Délibération N°2025-0041 : Confection de rôle SYCORI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De fixer le montant de la redevance à payer par le Syndicat des communes du Ripshübel pour les 50 heures par an d'emploi de la Secrétaire de Mairie, à un montant de 1000 € pour l'exercice 2025.

D'imputer la recette au compte 7588 du budget de l'exercice 2025

12. Délibération N°2025-0042 : Attribution logement 28 rue principale

Le Conseil Municipal,

Vu la demande adressée par Madame LEININGER Sylvie, domicilié 27 rue principale à UHRWILLER, en date du 1^{er} août 2025 ; concernant la location de l'appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment sis 28, Rue Principale,

Après en avoir discuté, décide à l'unanimité :

De louer à Madame LEININGER Sylvie l'appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment sis 28, Rue Principale à UHRWILLER à compter du 1^{er} octobre 2025,

De fixer le montant mensuel du loyer à 526 € et le montant des charges mensuelles à payer à 88 €,

D'approuver les principales charges et conditions devant figurer dans le contrat de bail, notamment la durée du bail fixée à trois ans, avec tacite reconduction d'année en année,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

DIVERS

- Distribution du rapport annuel du SMITOM

- Point Travaux :

- **Chaufferie bois** : Suite à l'intervention du mardi 2 septembre, la fuite n'a pu être colmatée, il a fallu remplacer l'ensemble du tronçon. Les travaux ont pu se faire mercredi 3 et le réseau est à nouveau étanche.
- **Logement 28 rue principale 1^{er} étage et 27 rue principale 2^{ème} étage** : Suite au changement de locataire des travaux de rafraîchissement de peinture, suivi d'un nettoyage sont à prévoir. Une équipe de bénévoles se met en place.
- **Éclairage public** : Suite à l'installation des leds, des assoupissement horaires vont progressivement se mettre en place sur l'ensemble de la CAH :
 - entre 22h et minuit, puis entre 5h et 6h (Réduction de l'intensité lumineuse à 50 % pour les secteurs équipés de LED et fonctionnement d'une lampe sur deux sur les autres secteurs lorsque l'architecture du réseau le permet)
 - entre minuit et 5h Coupure totale du réseau
- **Fête de Noël des aînés, Dimanche 7 décembre 2025** : il faudrait demander à Marie Thérèse si la chorale rose des vents pourrait intervenir.
- **Illumination de Noël**, elle sera mise en place à l'identique de 2024.
- **Prochain Conseil Municipal** : jeudi le 23 octobre 2025 à 20h

Tour de table

- Faut-il prévoir un nettoyage rue du soleil et des massifs rue principale ?
- Mesti 2025 : les contrats des forains : sont-ils à faire sur 2 jour ?
- Il faudrait fixer deux regards rue principale.
- Un club de pétanque c'est créé à Uhrwiller.
- Le Studio La Turbine organise une manifestation le 27 septembre à Niefern
- L'ASU a fait faire des devis pour l'acquisition d'un robot de tonte automatique.
- Est-il possible de créer une place de parking devant le 44 rue neuve ?
- Il faudrait prévoir un pot de départ à la retraite pour Mesdames WENDLING et KIEFFER.
- La Commission des fêtes propose d'organiser une marche gourmande du terroir

La séance a été clôturée à 22h16

TABLEAU DES NOMENCLATURES DES ACTES

Numéro de délibération	Nomenclature des actes
2025-0031	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2025-0032	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2025-0033	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2025-0034	7.Finances Locales 7.10 Divers
2025-0035	7.Finances Locales 7.10 Divers
2025-0036	3 Domaine et patrimoine 3.3 locations
2025-0037	3 Domaine et patrimoine 3.3 locations
2025-0038	7.Finances Locales 7.5 Subvention
2025-0039	8. Domaines de compétences par Thèmes 8.9 Autres
2025-0040	7.Finances Locales 10 Divers.
2025-0041	7.Finances Locales 10 Divers.
2025-0042	3 Domaine et patrimoine 3.3 locations

Signatures :

Le Maire :

Michel FICHTER

Le secrétaire :

Christian SCHLEIFFER